

La Tribune

des services publics

n° 397 - Décembre 2023

FO



Congrès 2023 Dijon



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général



Didier BIRIG

Secrétaire général
de la Fédération FO SPS

Notre congrès vient d'avoir lieu à Dijon. Plus de 2000 militants étaient présents et ont participé aux travaux, et ceci démontre une nouvelle fois la vivacité de notre Fédération. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des camarades du Comité d'Organisation ainsi que les personnels de la Fédération qui ont fait de ce congrès une réussite. Cette semaine aura été l'occasion de faire le bilan des 4 dernières années. Des camarades, mandatés par leurs syndicats, n'ont pas manqué de relever des éléments qui méritent que nos instances s'y penchent et fassent évoluer notre organisation. Le secrétariat fédéral s'y attachera mais sans mettre en question l'unité de nos deux branches. C'est unis que nous construirons le rapport de force avec ce gouvernement !

Notre Fédération depuis 1948 est une et indivisible ; elle doit le rester et le restera.

La période que nous vivons depuis le congrès est marquée par l'inacceptable. En effet, la guerre doit cesser, que cela soit en Ukraine ou en Israël et dans les territoires palestiniens.

Ces conflits, en plus de faire de très nombreuses victimes civiles et militaires, plongent nos pays dans la spirale de la récession avec les conséquences que nous connaissons pour les travailleurs. Ils risquent l'embrasement dans ces régions, voire d'être à l'origine d'un nouveau conflit mondial.

Les prochaines semaines seront donc déterminantes à plus d'un titre. Nous continuerons d'exiger la paix, le pain et la liberté pour tous, et de porter les revendications légitimes qui ont été arrêtées lors de notre congrès.

**Les fêtes de fin d'année
approchent et l'ensemble du
secrétariat et du bureau fédéral
s'associe à moi pour vous
souhaiter**

**de très
joyeuses fêtes !**

Editorial	3
Didier BIRIG	
Editorial	4
Frédéric SOUILLOT	
Editorial	5
Dominique REGNIER	
Rapport introductif	6
Dijon 2023	
Rapport de branche	8
Zoom sur les services publics	
Rapport de branche	12
Zoom sur les services de santé	
Comité d'organisation	17
Sans faille et sans reproche !	
Paroles de congressistes	18
Leur premier congrès	
Stand fédéral	22
Une première réussie	
Les Unions	24
services funéraires	
p. 26 : retraités	
p. 27 : police municipale	
p. 28 : sapeurs-pompiers	
p. 30 : OPH	



Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153/155 rue de Rome 75017 Paris - www.fo-publics-sante.org - Directeur de publication : Didier BIRIG - Rédaction : Secrétariat Fédéral - Impression : FORM'ACTUEL
63450 St SATURNIN - sauf erreur d'impression. Diffusion : société EDITION TRIBUNE-PUBLIC & SANTE 153/155 rue de Rome 75017 Paris - Crédits photos : Tony ARTIGAS
pour Fédération FO SPS - N° commission paritaire 0926 S 06335 - ISSN N°2827-3192
4^{ème} trimestre 2023



Frédéric SOUILLOT

*Secrétaire général
de la Confédération FO*

Mobiliser pour l'hôpital public et les salaires !

Le 16 novembre, à l'appel de FO et d'autres organisations syndicales, les personnels hospitaliers se sont à nouveau mobilisés pour défendre l'hôpital public.

Alors que le PLFSS, adopté par 49.3 en première lecture, prévoit de contraindre les établissements à une économie de deux milliards d'euros. Les agents se sont rassemblés à Paris devant le ministère de la Santé, pour témoigner de la dégradation de leurs conditions de travail, qui impacte en premier lieu les patients.

L'hôpital public est déjà dans une situation plus qu'inquiétante. La volonté du gouvernement de dégager de nouvelles économies sur l'hôpital va inévitablement aggraver encore la situation actuelle, tendre encore plus l'offre de soins, en l'absence d'embauches supplémentaires, d'ouvertures de lits pourtant indispensables pour désengorger les urgences, en l'absence de moyens supplémentaires pour redonner de l'attractivité aux métiers hospitaliers.

Cette politique continue de fragiliser et détruire lentement l'hôpital public. La confédération soutient les revendications de la Fédération FO santé pour un financement prenant en compte les besoins nécessaires de chaque structure de santé afin de soigner dans les meilleures conditions, pour débiter des négociations avec le ministère de la santé. Négocier pour mettre en place des ratios patients-soignants, indispensables au retour d'une véritable qualité des soins pour les patients et pour

redonner aux soignants des conditions de travail acceptables. Négocier aussi pour une revalorisation salariale, pour rendre enfin attractives les carrières. Le Ségur signé en 2020 a apporté des mesures salariales, qui ont depuis été rattrapées par l'inflation.

A l'hôpital comme dans l'ensemble de la fonction publique et du secteur privé, la question salariale reste une priorité. C'est ce que nous avons redit à la conférence sociale en octobre. Les chèques alimentaires, chèques énergies, chèques carburants, ne sont pas des solutions pérennes aux problématiques de pouvoir d'achat, en raison du niveau de l'inflation qui n'a plus été atteint depuis 1987. De même, la prime exceptionnelle pour les agents publics, annoncée en juin, ne concerne pas tous les agents. Cette prime dégressive de 800 à 300 euros, soumise à cotisations sociales et imposable, ne concerne que ceux dont la rémunération brute annuelle ne dépasse pas 39.000 euros, soit 3 250 euros par mois en moyenne. En outre, cette prime pour la territoriale dépend de la décision des employeurs publics. Nous n'avons cessé de dénoncer cette rupture d'égalité. Un décret est paru précisant les modalités de versement de cette prime, il reste désormais à la concrétiser ! C'est pourquoi FO revendique une revalorisation générale immédiate des rémunérations et en particulier de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, pour éviter une année blanche en matière de hausse des rémunérations en 2024.

Les intempéries de ces dernières semaines ont démontré, une nouvelle fois, combien les services publics de proximité étaient réactifs pour venir en aide aux populations sinistrées. Dans ces périodes de catastrophes climatiques il est nécessaire et indispensable d'avoir une fonction publique forte avec un statut gage d'égalité de traitement de l'ensemble des citoyens.

C'est dans cet état d'esprit et avec cette conviction que les délégués se sont exprimés, notamment, lors du congrès de Dijon.

Ce congrès se tenait au terme d'un mandat de 2019-2023 émaillé par des mesures gouvernementales d'austérité et d'atteintes des droits des agents de la fonction publique en général, et des agents de la fonction publique territoriale tout particulièrement. Les 2000 délégués ont vivement dénoncé les conséquences de la loi de la transformation de la fonction publique qui a tout spécialement ciblé la FPT avec la remise en cause du temps de travail et toutes les conséquences sur les réorganisations de services impactant très fortement les personnels par des conditions de travail en mode dégradé, sans oublier le droit de grève, la fusion des instances consultatives...

La question salariale et la défense du pouvoir d'achat a été au cœur des débats et les nombreuses interventions ont rappelé l'urgence sociale de l'augmentation des salaires et l'amélioration des carrières.

La prime exceptionnelle dite « maintien du pouvoir d'achat » ne répond en rien à la question des salaires et elle creuse encore plus les inégalités entre les agents car les collectivités ont la liberté de la donner - ou pas - ou d'en moduler le montant.

Afin de soutenir nos syndicats face aux collectivités hostiles à toutes négociations et couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations,

la Fédération a déposé un préavis de grève couvrant la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024, avec comme revendications :

- **L'attribution de la prime dite « pouvoir d'achat » dans les collectivités ;**
- **L'augmentation générale des salaires, des traitements et des pensions ;**
- **La revalorisation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice et le rétablissement de l'échelle mobile des salaires ;**
- **Le rattrapage de la perte réelle de pouvoir d'achat subie par les agents publics depuis 2000 ;**
- **L'amélioration des conditions de travail ;**
- **L'égalité de traitement effective entre les femmes et les hommes ;**
- **La reconnaissance des agents territoriaux ;**
- **La défense des services publics ;**
- **L'abrogation de la réforme des retraites mise en œuvre le 1^{er} septembre dernier contre l'avis général de la population et unanime des salariés et agents publics.**

Enfin, le congrès, revendicatif et militant, considère que renforcer le syndicalisme libre et indépendant garantit le développement en nombre et en importance de nos structures. Chaque responsable syndical et militant doit avoir comme priorité le développement du syndicat. Ils sont les garants portés par notre organisation. Le congrès appelle tous les adhérents à s'impliquer dans la vie démocratique des structures et dans le fonctionnement unitaire de la Fédération.



Dominique REGNIER

Secrétaire général de la branche des Services Publics FO

Le congrès de nos syndicats

Extraits choisis du rapport introductif du Secrétaire Général de la Fédération, Didier BIRIG (ci-contre).

Cartes, timbres

La carte statutaire pour adhérer à FO c'est une cotisation pour une carte et 12 timbres. Le challenge que nous avons lancé pour les élections, avec la création de 2 nouveaux syndicats dans chaque GD, a été positif. Nous préparerons au mieux nos prochaines élections, avec davantage d'implantations sur le territoire ; condition impérative pour progresser aux élections professionnelles, et en syndicalisation.

COVID : grâce à nous, le chaos n'a pas eu lieu

En France, c'est grâce au professionnalisme et à l'investissement sans faille des agents publics, de tous les agents publics, que nous avons passé le cap de la COVID !

C'est grâce à nous que le chaos n'a pas eu lieu ! Et pourtant,



dans la gestion de la crise, le gouvernement a joué une fois de plus la division des acteurs, 1^{ère} ligne, 2^{ème} ligne... Non ! Pour FO, il y a eu partout des agents publics qui ont exercé au péril de leur vie leur mission de service public. C'est tout !

Pourtant, dans ce contexte éprouvant, le gouvernement continuera à mener sa politique de division des agents par un traitement inégalitaire notamment par un versement différencié de la prime COVID, en fonction des départements, des établissements, des services ou des missions exercées.

Rapport de force

Dans ce contexte, force est de constater que, de plus en plus

souvent, il n'y a plus d'égalité de traitement entre les 3 versants de la fonction publique ; l'attribution de la prime de pouvoir d'achat ces dernières semaines en est le plus criant exemple.

Même si nous avons été le fer de lance dans la négociation du Ségur - et personne ne pourra le contester - cela ne nous a pas empêché de continuer à porter haut et fort nos revendications ; les revendications de la Fédération ! Plus de salaire, de meilleurs déroulements de carrières, plus d'effectifs, de meilleures conditions de travail, la défense de nos régimes de retraite. Dans le même ordre d'idées, félicitons-nous de la signature de l'accord sur la PSC à la territoriale !

Elections : mettre les bouchées doubles

Cette dynamique nous a ouvert les portes du scrutin du 8 décembre. Nous avons, vous avez, fait ce qu'il fallait pour mettre fin à la spirale baissière dans la territoriale. Nous avons, vous avez, explosé les compteurs à l'hôpitalière. C'était, avec la lucidité qui nous est chère, le challenge du Secrétariat et du Bureau fédéral, et nous l'avons, vous l'avez réussi. C'est vous aujourd'hui que nous devons applaudir. Bravo pour le travail que vous avez fait !

Les élections entre les branches ne peuvent pas s'apprécier qu'au seul comparatif arithmétique : 2.400 établissements concernés à l'hôpitalière, plus de 50.000 à la territoriale. Il nous faudra mettre les bouchées doubles en 2026, et nos résultats seront à la hauteur de nos espérances. Je tiens ici à remercier les camarades des 2 branches qui, dans tous les groupes de travail fédéraux, ont oeuvré sans compter dans la communication, les vidéos, les écrits, les tracts, les livrets, mais également remercier les Unions départementales qui, quasiment partout, ont été des soutiens importants dans l'organisation des élections. Ce que nous engrangerons aujourd'hui nous servira plus tard, et l'un des éléments essentiels pour préparer cette élection est le développement et la syndicalisation, mes camarades ! Nous devons, comme en 2019, mener ce challenge (et créer là où cela est possible 2 syndicats par branche par année civile.)

Réforme des retraites

Il n'est pas possible d'occulter le dossier des retraites. Comme pour la loi travail, la mobilisation a été à la hauteur de l'enjeu. De plus, il faut le souligner, l'intersyndicale est restée unie, sans défaillance aucune. Cette contre-réforme des retraites est injuste et violente, mais elle était inscrite dans l'ADN politique du gouvernement depuis longtemps !

La mobilisation continue, et personne dans le contexte actuel ne sait comment la situation va évoluer.

Pouvoir d'achat en berne

Si le gouvernement enjoint les entreprises du privé à négocier des augmentations de salaire pour compenser l'inflation galopante, il est moins enclin à le faire en tant que plus grand employeur du pays. C'est ainsi que nous sommes loin aujourd'hui des revendications salariales que nous portons. En 20 ans, c'est 25 % qui nous manquent sur les salaires pour ne serait-ce que compenser l'inflation sur la même période. Nous avions aujourd'hui 27 %, alors ce ne sont pas les 5 % octroyés ces derniers mois qui vont nous satisfaire. Le compte n'y est absolument pas !

Il faudra montrer notre détermination au gouvernement à obtenir des avancées sur les salaires, sur les grilles indiciaires, pour que nos déroulements de

carrières soient dignes du travail que nous effectuons, et que les agents en catégorie C et B puissent enfin avoir des salaires avec au minimum 20 % de plus que le SMIC pour les C, 40 % pour les B et 60 % pour les A ! Si revendiquer des augmentations de salaire est important et légitime, bien évidemment cela ne doit pas placer en arrière-plan notre revendication d'augmenter les effectifs et d'améliorer nos conditions de travail ! C'est également essentiel pour les agents de nos 2 branches.

Montrer de la détermination

L'histoire n'est pas encore écrite, le passé récent nous le démontre. Alors soyons les acteurs de notre avenir, refusons de nous soumettre aux diktats financiers, mettons l'homme au milieu de nos préoccupations ; notre position dans l'organisation est importante : nous sommes la plus grande Fédération de la Confédération. Alors tenons ce rôle et montrons notre détermination à améliorer le quotidien des agents, soyons déterminés, soyons force de propositions, soyons force d'actions, soyons Force Ouvrière !

Zoom sur les services publics

Présentation des travaux

Dominique REGNIER (*photo ci-dessous*), Secrétaire général adjoint, a présenté les travaux de branche services publics. Il a précisé les conditions d'accueil des participants à ce congrès et remercie l'ensemble des camarades qui s'investissent pour la bonne marche de notre organisation.

Il remercie l'ensemble des camarades pour leur engagement sur le terrain qui permettent ainsi la bonne marche de la branche.

Le combat doit être mené contre le Gouvernement et sa politique de destruction du service public. La priorité, c'est l'augmentation du point d'indice.

Depuis le dernier congrès, nous avons été confrontés à la crise sanitaire où les agents des services publics

étaient en première ligne et ont fait face à une autre pandémie, la loi de transformation de la fonction publique.

Nous avons mené plusieurs actions :

- La revalorisation des salaires ;
- La carrière ;
- La titularisation des agents contractuels ;
- L'amélioration des conditions de travail.

Les élections professionnelles du 8 décembre 2022 nous ont permis de prendre la seconde place au Conseil commun de la fonction publique.

Nous sommes à présent tous tournés vers 2026 et divers chantiers ont été lancés sur la communication, la formation et le développement.

PRISES DE PAROLES ET REVENDICATIONS

Lors de nos travaux de branche, les camarades ont revendiqué :

- La mise en place de formations dans le cadre de la PSC.
- La prise en compte des dégradations des conditions de travail dans les crèches, le ramassage des ordures ménagères, l'animation, les cantonniers et tous les secteurs qui subissent de plein fouet une dégradation importante des conditions de travail.

➤ La prise en compte des régimes indemnitaires dans le calcul de la pension CNRACL.

➤ Un positionnement de la Fédération contre la précarité se traduisant par de nombreux contrats incomplets dans la fonction publique territoriale notamment pour les femmes.

➤ Un soutien juridique sur les transferts des personnels dans le cadre de délégation de service public (DSP).

➤ Les camarades de Mayotte ne veulent plus être les oubliés de la République. Le statut de la fonction publique doit s'appliquer dans ce département, les services publics doivent y être développés et assurés par des fonctionnaires territoriaux.

➤ L'ouverture d'un travail de fond sur les carrières et l'extension du SEGUR à l'ensemble de la FPT.

➤ La revalorisation du SFT et des heures de nuit.

➤ Les agents féminins souffrant d'endométriose doivent pouvoir bénéficier d'autorisations d'absence ou de congé maladie sans application du jour de carence.

Le Secrétariat fédéral apporte son soutien à l'ensemble des camarades. Il propose de poursuivre son action pour que dans le cadre de la loi, des décisions s'imposent aux collectivités et ne plus subir la libre administration des collectivités comme seule réponse aux revendications.



Le Bureau fédéral propose également de travailler sur la révision des textes concernant le statut des permanents syndicaux avec ouverture de promotion spécifique.

FO combattra toujours les lois qui iront à l'encontre des agents de la fonction publique territoriale.

A l'occasion des négociations ouvertes par le ministre sur « l'accès parcours rémunération », nos revendications seront portées par les camarades. Défendre et se battre sur tous les fronts point par point, pour nos intérêts communs, sera plus que jamais la règle.

FORMATIONS DES PERSONNELS DE LA FPT

Après le renouvellement des instances, pour donner suite aux élections de 2022, tant pour le Conseil d'administration du CNFPT que pour le Conseil national d'orientation (CNO), les délégations Force Ouvrière ont changé.

Depuis notre dernier congrès de Rouen, la période que nous avons traversée reste inédite. La crise sanitaire a profondément impacté les travaux. Ce n'est pas pour autant que les dossiers ont cessé d'avancer. Il a fallu travailler sur la loi de transformation de la fonction publique avec tous les impacts que les décrets et ordonnances ont provoqué, plus spécifiquement sur les formations d'intégration, les formations initiales ou encore sur l'ap-



prentissage, pour ne prendre que ces principaux dossiers.

Le CNFPT

Pour FO, nous dénonçons l'attitude de l'Etat et de France Compétences et nous réaffirmons que la cotisation déjà amputée doit exclusivement être consacrée à la formation des agents territoriaux.

Combien d'apprentis épousent une carrière dans la fonction publique territoriale ? Personne aujourd'hui n'est en capacité de le dire, aucune étude n'est produite sur le sujet.

Un autre exemple de formation : la police municipale. Le désengagement de l'Etat depuis de nombreuses années en matière de sécurité, malgré une crise sociale sans précédent, a eu pour conséquence une augmentation importante de recrutements dans les polices municipales.

COMMUNICATION

La commission communication se réunit régulièrement pour améliorer la communication interne et externe de la Fédération.

➤ **2019** : refonte du site web

et lancement de l'application mobile pour diffuser l'information.

➤ **2023** : nouvelle refonte du site pour le rendre plus accessible, notamment l'espace formations et syndicats.

➤ **Edition d'un numéro "spécial 75 ans" de la Tribune des Territoriaux.**

➤ **La Lettre** mensuelle aux syndicats pour diffuser l'actualité syndicale.

➤ Le lancement des **mas-cottes F et O** et du plan de communication lors du regroupement des GD.

➤ Des **campagnes médiatiques** pendant la crise sanitaire pour la reconnaissance du travail, de l'implication des agents.

➤ Des animations sur les **réseaux sociaux** : Facebook, Instagram, chaîne YouTube Territoriaux TV.

➤ La production de **supports de communication** : tracts, livrets, affiches, cartes QR code carrière.

➤ **Un kit de communication**

électoral en 2022 combinant supports classiques et campagne numérique.

➤ **Un kit d'accueil numérique pour les nouveaux syndicats.**

➤ **Préparation du congrès 2023** : vidéos, micro-trottoir, stand.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Nous pouvons nous satisfaire de la répartition des voix en CST entre 2014 et 2022, car nous avons réussi à stopper la spirale descendante avec un peu plus de 16 % des voix.

Au regard des résultats fournis par le ministère, nous sommes troisième dans la fonction publique territoriale et si on y ajoute les résultats de nos camarades de la Santé et de l'Etat, FO prend la 2^{ème} place au Conseil commun de la fonction publique (CCFP), instance de dialogue social à l'échelle nationale.

Aujourd'hui, il est essentiel d'analyser plus précisément nos forces et nos faiblesses, en faisant de 2026 le point d'orgue de la campagne qui a commencé dès le lendemain des élections de décembre 2022.

Si on regarde la couverture des Comités sociaux territoriaux (CST) par notre syndicat en 2022, nous avons présenté 1255 listes sur 4588 CST recensés. Nous avons donc couvert en 2022, 27,35 % des CST, et en 2018, 28,19 % ; ce qui fait une évolution du taux de couverture 2018-2022 de 0,83 %.



Si maintenant nous regardons le pourcentage d'électeurs couverts par les listes FO en 2022, nous couvrons 58,27 % des inscrits alors qu'en 2018 nous avions couvert 61,65 % ; ce qui fait une baisse de 3,38 % des inscrits couverts.

En conclusion, si nous analysons plus finement ces résultats grâce à l'outil informatique, nous constatons que là où FO présente des listes, nous obtenons en grande majorité de bons, voire de très bons résultats. Nous devons donc nous attacher à augmenter le nombre de listes déposées, ce qui passe impérativement par le développement de nos implantations. Pour 2026, il ne doit pas nous manquer une seule liste FO !

Nous devons conforter notre position auprès des agents de catégorie C, et convaincre les agents de catégories B et A de rejoindre notre organisation et nos listes.

N'oublions jamais qu'un agent qui ne vote pas pour FO en CAP ne mettra pas un bulletin FO en CST !

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Après de nombreux mois de négociation à l'initiative de FO, nous avons obtenu un accord historique.

En prévoyance (contrats collectifs)

- Une prise en charge à 50 % minimum de la cotisation prévoyance ;
- Une garantie de 90 % minimum de la rémunération (traitement + régime indemnitaire + NBI), en maladie comme en invalidité pour les fonctionnaires territoriaux ;
- Une garantie de 90 % minimum du revenu pour les agents contractuels ;
- L'interdiction d'un questionnaire médical ;
- Fixer un délai de carence de 3 mois maximum ;
- Plus de majoration pour adhésion tardive ;
- L'amélioration des dispositions applicables en cas de rechute d'un arrêt de travail.

Pour rappel, le décret prévoyait 20 % de participation minimale avec seulement 40 % du régime indemnitaire et un montant défini de 7 euros.

En santé

➤ La mise en place d'un fond de solidarité, financé par un prélèvement de 2 % sur les cotisations ;

➤ La poursuite des négociations pour aboutir, au plus tard fin 2025, sur les sujets suivants :

- Garanties minimales du panier de soins ;
- Participation minimale de l'employeur ;
- Indexation et actualisation du panier de soins et de la participation minimale ;
- Conditions d'adhésion ;
- Solidarité (notamment avec les retraités) ;
- Portabilité (maintien des contrats en cas de changement d'employeur).

Les résultats des négociations seront donc traduits à 3 niveaux :

- **Législatif** (modification de l'ordonnance PSC) ;
- **Réglementaire** (modification des décrets de 2011 et 2022) ;
- **Incitatif**, à travers un accord cadre non contraignant.

UNION NATIONALE DES PERSONNELS FO-HABITAT

Nous constatons, au regard du contexte actuel, que le domaine de l'habitat, notamment celui des offices publics de l'habitat, est toujours en pleine mutation depuis l'ordonnance du 1^{er} février 2007.

L'Union Nationale Force Ouvrière des Personnels FO-HABITAT doit continuer d'être une force de proposition afin d'œuvrer à la défense du service public mais également aux

intérêts de l'ensemble des salariés, public et privé, qui exercent dans l'habitat.

Les inquiétudes des salariés de l'habitat sont légitimes, notamment avec les futures fusions des Offices Publics de l'Habitat mais également le devenir des Offices départementaux.

L'Union FO-HABITAT suit attentivement ce dossier car cela peut faire accélérer d'éventuelles fusions d'organismes, avec pour conséquence le devenir des personnels.

L'Union a été précurseur, moteur pour le collège salarié, lors des différentes négociations dans toutes les branches « HLM ».

Pour FO, il reste beaucoup à faire dans le cadre de l'action syndicale pour la défense des intérêts matériels et moraux des agents de droit public et de droit privé salariés des organismes HLM. Tel est notre objectif.

FORMATION SYNDICALE SERVICES PUBLICS

A la Fédération, notre priorité est la formation.

Nous croyons fermement en la nécessité d'inscrire nos camarades dans un parcours de formation militante, afin de permettre à chacun de jouer son rôle dans les instances avec les outils Force Ouvrière.

Des formations spécifiques sur les thématiques essentielles sont délivrées aux camarades sur l'ensemble des territoires.

Si, en toute logique, nos délégués fédéraux ont la capacité de dispenser de la formation, il n'en demeure pas moins que nous avons la volonté de former des animateurs de formation. C'est pour cette raison que nous maintenons ce cap. Aujourd'hui, le comité péda-

gogique a mis en place une formation de qualité dans le cadre de la F3SCT afin de permettre à nos camarades de défendre les agents dans les collectivités dans le domaine des conditions de travail.

Le Groupement départemental, pierre angulaire de notre organisation syndicale

Notre branche a mis et met tout en œuvre pour que cette instance statutaire dans notre Fédération puisse fonctionner le mieux possible. La formation "membre de GD" est développée par la Fédération. Le programme présente, en autres, des approches sur la communication, le rôle et les missions d'un GD, ses obligations statutaires, ses droits et ses devoirs, la politique syndicale et son développement, outils indispensables pour notre représentativité et pour mieux défendre les intérêts moraux, individuels et collectifs des agents.

Zoom sur les services de santé

Des militants revendicatifs
et en ordre de marche



Plus de 70 camarades, tous mandatés par un ou plusieurs syndicats d'établissements de santé, de structures sociales ou médico-sociales, se sont exprimés à la tribune au cours des travaux de branche. Loin d'être exhaustif, tant les échanges ont été riches d'enseignement, de combats menés, de revendications portées et de résultats obtenus, les déclarations peuvent être résumées en plusieurs grandes lignes conductrices.

CRISE SANITAIRE COVID

Il est scandaleux que la France n'ait pas eu assez de matériel de protection pour ses professionnels ! Cette crise sanitaire a laissé de grandes traces, tant phy-

siques que psychiques, dans les équipes et la population en général... et personne n'est capable de connaître les séquelles qu'elles entraîneront à long terme.

ACCORD SEGR

Les camarades sont quasiment unanimes pour exprimer leur satisfaction sur les avancées salariales

qu'apporte l'accord national considéré comme historique.

Cependant, ils constatent que la hausse de l'inflation a minoré, après coup, les gains obtenus.

Il est aussi demandé de poursuivre dans cette voie, pour ceux qui en sont encore exclus par le gouvernement, pour obtenir le dégel du point d'indice et l'augmentation des indices dans les échelles de rémunérations.

CRI D'ALARME DANS LES EHPAD

La situation de maltraitance (structurelle) est désormais aussi grave dans le privé que dans le public. Les conditions de travail du personnel sont très dé-

gradées, certains manquent de compétences spécifiques. FO doit continuer de revendiquer le bénéfice de la prime grand âge et la NBI pour tous les grades, un ratio d'1 soignant pour 1 résident. Pour cela, il faut obtenir la **création de 100.000 emplois de titulaires** pour ces structures. C'est une urgence pour ces établissements et les personnels qui y travaillent.

SERVICES DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX : UN ÉTAT CATASTROPHIQUE

Le démantèlement des services de santé organisé par les gouvernements successifs ont détruit notre outil de travail. Les manques croissants en personnels tant techniques, ouvriers, administratifs ou encore de services de soins, ne vont qu'en s'aggravant depuis la crise sanitaire. Ils entraînent la dégradation des conditions de travail, les glissements de tâches, l'augmentation des risques et troubles psychosociaux ainsi que l'épuisement professionnel des équipes.

La remise en cause des jours de RTT et des règles d'avancement, la mise en place d'organisations de travail en 12H, le

non-renouvellement des CDD, le non-remplacement des départs à la retraite, la suppression de tout ou partie des crédits de remplacement, l'accumulation des heures supplémentaires, en sont les tristes résultats.

A ceci s'ajoutent les changements permanents des horaires de travail qui ne permettent plus de faire cohabiter les contraintes personnelles ou familiales et les obligations professionnelles.

PROJET DE LOI DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DONT SONT ISSUS L'ONDAM ET LA LOI RIST

Conséquences du budget fermé de l'ONDAM : « *soigner moins cher plutôt que mieux* » et « *l'Hôpital sans moyens n'est que ruines pour la santé* ». Désormais, c'est pour quatre ans que l'on annonce un ONDAM qui étrangle les hospitaliers. Tout cela entraîne des pertes de chances pour les patients suite aux fermetures de lits ou de services, des temps d'attente plus longs, une réduction de la disponibilité des services spécialisés, une augmentation des situations de violence envers les soignants.

FUSIONS D'ÉTABLISSEMENTS

Les fusions d'établissements hospitaliers publics et de proximité, ou privatisations d'activité, sont entreprises pour rationaliser les opérations et réduire les coûts.

En conséquence, elles ont également des impacts sur l'accès aux soins, la proximité des services pour les patients et la gestion des ressources humaines. Des pans entiers (notamment dans le secteur de la logistique) ont été cédés au secteur privé à but lucratif. Situation intolérable, que chaque syndicat, dans son établissement, dénonce.

ORDRES PROFESSIONNELS

Les camarades mandatent la Fédération pour exiger l'abrogation de tous les ordres dont celui des infirmiers, pour les salariés de la FPH et des établissements privés.

ACTION SYNDICALE

Tous les camarades signalent que la proximité, le terrain, le contact avec les agents sont les fondamentaux du militantisme. Ils précisent la nécessaire préparation de la relève de notre organisation syndicale et la transmission des compétences aux nouveaux militants. Les cama-

rades demandent une grande journée de grève et de manifestation à Paris pour dénoncer la pauvreté budgétaire de nos établissements provoquant toutes les situations catastrophiques que chacun peut vivre et décrire dans son établissement.

Une discussion s'est enclenchée entre les directeurs adhérents du CH-FO et les médecins membres du SNMH-FO, et le 19 octobre les directeurs et élèves-directeurs ont été en grève pour dénoncer l'austérité budgétaire qui plombent nos établissements et pourrissent nos conditions de travail.

GRATUITÉ DES SOINS MÉDICAUX ET SANTÉ DES AGENTS

FO exige que chaque agent public dans l'hospitalière, quel que soit son secteur d'activité, puisse bénéficier d'une prise en charge totalement gratuite.

« *L'humain au cœur de nos vies... une blague ! Et pourtant une touche d'humanité dans nos établissements en santé ce serait quand même un minimum* » (parole d'un adhérent).



Frédéric SOUILLLOT,
Secrétaire général de
la Confédération FO,
Christian GROLIER,
Secrétaire général de
la FGF et Didier BIRIG,
Secrétaire général de la
Fédération FO SPS

Par ailleurs, il est essentiel que chaque agent puisse de plus solliciter un médecin du travail en tant que de besoin.

CARRIÈRES, RÉMUNÉRATIONS

Les camarades ont exprimé leur volonté de refuser les primes et les NBI qui entraînent le corporatisme et la division entre les salariés. Le tassement des grilles indiciaires, pose le problème de la rémunération évolutive pour les agents de la Fonction Publique Hospitalière. Cela entraîne une stagnation des salaires, ce qui est inacceptable. Notre organisation demande l'ouverture de négociations afin d'améliorer les grilles indiciaires.

Plusieurs camarades s'expriment à la tribune pour demander à la Fédération d'organiser le rapport de force pour mettre fin à ces injustices salariales.

Certaines situations statutaires sont aussi évoquées comme celles des ambulanciers, des AMP ou encore des psychologues qui méritent une meilleure reconnaissance en matière de rémunération. « *Le statut, la titularisation, il n'y a que ça qui compte et qui doit guider nos actions pour ces agents souvent en situation précaire.* »

Il est demandé par ailleurs l'augmentation des budgets pour la formation qualifiante afin de permettre aux agents d'évoluer professionnellement.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

L'excellent score aux élections professionnelles est le résultat de la détermination et du travail effectué sur le terrain par les syndicats, les GD, les régions et la Fédération. Avec 1,9 % d'augmentation, c'est

12.000 voix d'avance par rapport à la 3^{ème} organisation syndicale. FO réduit ainsi son écart avec la CGT.

La seule faiblesse de FO réside dans le nombre de structures où elle est implantée sur le territoire. En effet, les résultats cumulés dans les structures où FO est présente avoisine les 37 %, soit la première place ! L'ensemble des participants ont souligné la qualité du matériel et des supports de propagande réalisés à l'occasion de ces élections, qu'il s'agisse des livrets, mémos ou bien encore QR code. Les difficultés rencontrées par et avec le vote électronique, si elles ne constituent pas une surprise, doivent cependant être systématiquement dénoncées.

STATUT ET NOUVELLES INSTANCES CSE - F3SCT - CAP

FO le craignait lors de son dernier congrès Fédéral à Rouen en janvier 2019 : les orientations gouvernementales ont bien eu pour objectif de remettre en cause le statut des fonctionnaires ! En s'appuyant sur les ordonnances « travail » de Macron, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, a modifié de nombreuses instances de la FPH qui se retrouvent aujourd'hui avec beaucoup moins de paritarisme qu'auparavant.

En matière de recrutement, les lignes directrices de gestion (LDG) visent désormais à favo-



riser l'adaptation des compétences aux évolutions des missions et des métiers, la diversité des profils et des parcours professionnels et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cependant, constat est fait : une grande inégalité s'installe à la fois entre les agents et entre les établissements, en particulier en matière de titularisation, carrière, etc.

Les nouvelles instances sont aujourd'hui pleinement opérationnelles bien que défailtantes dans les aspirations de nos élus FO.

Quant aux CAP, il a été mis en évidence des dysfonctionnements sur les dossiers agents et leur évolution de carrière, en particulier dans les petites structures. Se pose alors, la question des agents qui passent « sous les radars » : un camarade rapporte ainsi au congrès, que dans son département, les CAPD n'ont eu aucune réunion d'instance statutaire pour les situations individuelles de carrières.

ANFH

L'accès à la formation doit permettre l'épanouissement personnel et être un vrai ascenseur social. FO revendique le maintien du CTI et des primes pour l'ensemble des agents qui partent en formation, et la prise en charge automatique des agents admis au concours d'entrée dans les écoles.

L'action de la Fédération FO SPS en matière de formation est remarquable, elle se définit en seulement 4 chiffres :

En 2019, 373 millions d'euros

➤ ont été consacrés au financement de 17.169 dossiers d'études promotionnelles.

En 2022, ce ne sont pas moins

➤ **de 538 millions d'euros** qui ont été consacrés au financement de 22.166 dossiers d'études promotionnelles.

Les camarades dénoncent la rationalisation des coûts qui amène les directions à limiter l'accès aux formations diplômantes, contribuant à freiner le niveau de qualification afin de contenir la masse salariale.

CGOS

Au 31 décembre 2022, 2223 établissements adhérents représentent plus de 995.091 agents actifs et 110.000 retraités.

Environ 830.000 hospitaliers ont demandé l'ouverture de leurs droits, ce qui représente une progression de 8 % du nombre d'affiliés actifs en 2022 par rapport à 2021.

Les prestations se répartissent en 4 grands thèmes : les enfants pour 31 %, les loisirs et vacances pour 24,5 %, la prestation maladie pour 36,5 % et la prestation retraite pour 8,1 %.

Les crédits affectés à la prestation maladie ont évolué de 100 % en 10 ans. Ceci est un indicateur puissant de la dégradation des conditions de travail dans nos établissements.

RETRAITE ET CNRACL

Il serait fastidieux d'égrener

tous les combats que FO avec d'autres organisations syndicales (pas toujours les mêmes) ont menés ces quatre dernières années. Mais s'il ne fallait résumer qu'en quelques mots les interventions de nos camarades, reprises dans la résolution générale de la Fédération : FO réclame l'abrogation de la loi actuelle et appelle à une réforme permettant un départ à la retraite à 60 ans avec une pension complète.

En conclusion

Le congrès s'est positionné fermement contre toute attaque du statut de la fonction publique hospitalière, et contre toute tentative de démantèlement de nos missions de service public de proximité.

Le congrès considère que l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) est une catastrophe budgétaire pour les établissements hospitaliers, mettant en péril le fonctionnement de tous nos établissements. L'ONDAM doit être supprimé et FO réclame que notre Nation revienne à un système de financement couvrant **la totalité des besoins réels des usagers.**

L'alliance de tous les personnels y compris les directeurs et médecins est à l'ordre du jour. « Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin. »

Menons le combat pour la défense des statuts de la FPH et la défense de nos droits !



Guillaume G. sociétaire a dit:

**“J’attends que mon conseiller
me propose des contrats
adaptés à mon évolution de vie.”**

On s’adapte toujours à vous, Guillaume.

Bilan personnalisé

Faites **le point sur votre situation
actuelle** avec votre conseiller.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Sans faille et sans reproche !



L'organisation d'un congrès est bien plus qu'une figure de style. Un long, très long moment de préparation où les interrogations, les problèmes s'enchaînent, pour finalement accoucher d'un formidable moment comme cela s'est déroulé à Dijon où le comité d'organisation n'a pas failli.

Pendant deux ans, **Gérard GOUTERAUD** et **Bernard BOUZAGHETTI** ont été sur le pont. Jonglant entre les élections professionnelles de décembre 2022 et les manifestations contre la réforme des retraites, ils ont trouvé le temps, l'énergie, afin de fédérer une réelle petite armée.

« Nous étions 72 camarades regroupés dans différents secteurs, affirme Gérard, le délégué fédéral adjoint santé de Bourgogne. S'il y a eu de l'appréhension au départ dans la capacité à organiser un tel événement, une fois posées les bases d'un organigramme, petit à petit la confiance s'est installée. »

Il faut dire que le lieu, le parc des expositions de Dijon, s'est parfaitement prêté à la manifestation. En plein centre-ville de Dijon, le lieu, bien desservi par les transports en commun, n'a souffert d'aucune critique de la part des congressistes.

Pour Gérard GOUTERAUD, « c'est une magnifique aventure ! » Avant de reprendre :

« Le premier jour, tu le trouves un peu difficile, ensuite, les journées s'enchaînent de 7h30 à 23h sans que tu n'aies à subir le poids de la journée. Et puis tu t'aperçois que tu es entouré d'une équipe formidable qui prend à cœur ses missions, que cela soit à l'entrée des salles, au bar... Il y a une réelle motivation à répondre à toutes les demandes malgré le volume de travail à fournir. »

« C'est une expérience humaine incroyable » rajoute Bernard, délégué fédéral territorial fraîchement élu (juin 2023) qui était en charge des transports durant le congrès.

Ils s'accordent tous deux sur un point : ils sont « prêts à recommencer ! »

Leur premier congrès

Entre la sensation d'appartenir à quelque chose de plus grand que son syndicat de base, de se créer un réseau au-delà des limites de son département, la participation à un premier congrès fédéral est galvanisante, motivante à plus d'un titre pour se projeter, développer mais également trouver de nouvelles pistes pour défendre les agents de sa collectivité, de son établissement, les camarades de son syndicat et du GD.

Témoignages touchants, empreints de vérité, de six militantes.



Nora GHRIB,
syndicat de
Guyancourt
(GD78)

même pièce,
sensation aura
pas là pour rien.

c'est vraiment beau ! Ma première
été de me dire que nous n'étions

Durant une semaine, j'ai pu échanger avec des camarades très "pointus" dans leur domaine, et disposant d'une expérience différente de la mienne. Cela donne des idées, cela peut résoudre quelques questionnements que j'avais sur certains dossiers. Au-delà des nouvelles affinités que j'ai pu créer, les travaux de branches ont été un grand moment pour moi. Les camarades se succèdent au micro et on peut juger des difficultés, des avancées de chacun. C'est enrichissant de pouvoir se constituer des pistes de travail et d'avoir une autre vision que celle que l'on pourrait avoir en arrivant.

A titre personnel, je retiens énormément de choses de cette semaine à Dijon. Être femme et syndicaliste, cela veut dire beaucoup de choses pour moi. Personnellement je pense que j'ai trouvé ma place. Je prône principalement l'aspect humain et il est parfois plus facile à une personne de se confier à une femme. Il y a toutefois un long chemin à faire pour acquérir une égalité. J'ai espoir que le discours évolue comme évolue la société."



" Cela fait deux ans, que je baignais dans le Congrès. Deux ans puisque j'ai eu le plaisir de faire partie du comité d'organisation. C'est une belle aventure que j'ai vécu où chacun à apporter sa pierre à l'édifice. J'étais prévue pour le secteur administratif mais comme la charge de travail était légère, j'ai goûté à tous les postes où on avait besoin de quelqu'un. C'était pour moi une source de stress mais très vite cela s'est transformé en un grand moment de convivialité de soutien car nous avons pu œuvrer dans une formidable sérénité.

Par contre, je dois avouer que je n'ai pas pris la mesure du Congrès côté syndical. J'ai pu écouter quelques prises de paroles mais le travail était tellement dense qu'il ne m'a pas permis de rentrer pleinement dans les débats. C'était vraiment un grand moment pour moi à tel point que lorsque je suis rentrée chez moi, j'ai ressenti un grand vide, du silence, une vraie dépression post-congrès en quelque sorte (rires) ! "

" C'est un sentiment de fierté qui nous habite lorsque l'on arrive à un congrès. Il y a beaucoup de fierté d'appartenir à une si grande fédération. J'ai participé aux travaux de la résolution santé. Tout s'est fait dans la simplicité et dans le respect de la parole de chacun. J'étais dedans à fond ! J'ai pu apporter ma petite touche en faisant ajouter une motion contre la fusion des centres hospitaliers. Des camarades de mon syndicat ont pu également prendre la parole. Cela nous a remplis de fierté de pouvoir porter la voix de notre syndicat d'autant plus que nous avons amené des sujets pas vraiment abordés et qui ont fait écho.

C'est rassurant d'entendre les camarades évoquer des choses qui nous touchent dans notre quotidien. On se dit alors que nous ne sommes pas à côté de la plaque. Je dirais même que nous sommes totalement dans la ligne de la résolution.

En attendant, je vais organiser l'Assemblée Générale de mon syndicat. Je vais revenir sur la chance d'avoir participé à ce congrès et nous allons faire des économies pour le prochain et venir à plusieurs car ce sont des moments à faire partager !

**Béatrice
DESCHARENTES
Syndicat du
CH du pays
Charonnais-
Brionnet (GD 71)**



**Corinne DELISLE
Syndicat FO Santé
Saint Malo (GD35)**

**Amélie HUDHOMME
Syndicat EHPAD
Les Oyats (GD85)**

" C'était pour moi un double baptême du feu ! Tout d'abord parce que j'assistais à mon premier congrès fédéral ensuite car j'ai réalisé une prise de parole durant les travaux de branche.

Participer à un tel événement est hyper intéressant. Tous, nous évoquons nos problèmes et par moments cela permet de relativiser certaines choses, à l'écoute des interventions. Le Congrès, c'est également une bonne ambiance où nous avons l'occasion d'échanger avec différents syndicats. Cela permet de se faire un petit réseau.

Mais le point d'orgue pour ma part, restera ma prise de parole. J'en retire une certaine fierté même si le stress monte lorsque l'on s'approche du pupitre. Je suis assez satisfaite car j'ai senti que je captais les camarades sur la problématique des EHPAD dans la territoriale. Si l'on doit faire un bilan, je dirais que lorsqu'on repart d'un congrès, on ne se sent plus tout seul ! "



" Je trouve que c'est vraiment important d'assister au Congrès de la Fédération. On se demande, quand on ne connaît pas, comment cela se passe ? Qu'est-ce qu'il se dit ? C'est l'occasion de revoir des camarades que l'on a croisés lors des formations et de faire de belles rencontres.

Pour une première, j'ai été enthousiasmée par les prises de paroles qui sont riches. On se sent moins seul, je dirai même que nous sommes tous dans le même bateau. Le Congrès, c'est la vraie vie syndicale et il tient une réelle importance dans notre mouvement syndical. Même si le constat est le même, même si ce sont les mêmes sujets que l'on aborde, même si nous avons tous les mêmes interrogations, il rassemble les camarades qui ont un besoin de se serrer les coudes."



Sandrine BORDET
Syndicat les hôpitaux
du Léman (GD74)



Virginie LEFEVRE
Syndicat des Territoriaux
du Calaisis (GD62)

" Participer à un congrès est une aventure humaine enrichissante. On ressent une vraie camaraderie et un esprit collectif puissance 1000 durant une semaine. Un congrès est un temps d'échange hors norme, pour tous les syndicats, nous construisons notre avenir tous ensemble dans une sincère fraternité.

Par contre, même si je sais que c'est compliqué de faire autrement, un congrès sur une semaine, je trouve cela trop court. J'en veux pour exemple les travaux de branche. Les prises de paroles ont été tellement enrichissantes pour notre développement local et national que nous n'avons pas le temps de débattre et d'aborder les sujets comme ils devraient l'être.

Ceci dit, un congrès est un temps, également, pour se construire en réseau avec d'autres syndicats. J'ai rencontré des camarades que je ne vais pas hésiter à appeler. Je sais qu'ils sont performants dans plusieurs domaines. On apprend toujours des choses que nous pouvons transposer dans nos structures.

Localement, la participation au congrès aura été l'occasion de resserrer les liens entre nous. Nous sommes H24 ensemble pendant une semaine. C'est hyper positif pour la suite. Il faut vraiment vivre ces moments !"

Une première réussie

Le groupe communication de la Fédération peut se vanter d'avoir réussi son coup ! Vous avez été très nombreuses et nombreux à venir découvrir le stand de la Fédération où Thierry, Fabrice, Christophe et Philippe vous ont accueillis durant la semaine, ne comptant pas leurs pas, les heures, à renseigner, informer et surtout offrir quelques goodies, tant prisés de tous.

Le stand n'a pas désempé de la semaine avec le succès énorme de la boîte à selfies où plus de 400 photos ont été tirées et envoyées par mail.

Un essai transformé d'autant plus grand que la tombola a permis de faire remporter une tablette de grande marque et une trottinette électrique.

L'ensemble des congressistes est passé au moins une fois sur le stand pour récupérer un livret, un QR Code ou demander

un renseignement concernant son syndicat de base.

Devant l'afflux de visiteurs, des camarades de la ville de Marseille ont dû jouer les marins-pompiers de service en donnant la main au groupe communication, victime de son succès !

Le rendez-vous est posé pour le prochain congrès. Qui sait ?





Engagés ***pour l'autonomie !***

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis près de 60 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Quand le travail porte ses fruits

Rapport introductif de l'UNSF-FO

Après 15 ans de reconquête de notre position au cœur du secteur des métiers du funéraire et de sa branche professionnelle, notre organisation a, durant les quatre dernières années, repris dans l'ensemble des institutions représentantes du personnel et des agents, la place légitime qu'elle n'avait plu.

L'investissement de certains camarades notamment des UD du 11, du 66 et du 75, a été déterminant pour répondre à toutes les sollicitations.

C'est donc dans ce contexte vertueux et progressiste en terme de représentativité que durant 4 ans, l'Union Nationale a renforcé sa présence au Conseil national des Opérations funéraires avec la double nomination de nos camarades **Bruno GRENIER et Alain VOLARO**, la désignation de notre camarade **Maxime SANROMA (UD 11)** à la présidence de l'Association de Gestion des fonds du paritarisme, ainsi que la désignation à la présidence de la Section paritaire professionnelle de **Xavier BOUTET (UD 66)**.

La dernière réalisation de notre O.S. est la prise de la présidence de la Commission professionnelle permanente nationale d'interprétation de la branche de notre convention collective.

Avec ces prises de responsabilité, FO et l'Union Nationale s'imposent comme les acteurs ma-

jeurs du dialogue social dans le funéraire, et le long travail des camarades est récompensé.

Focus élections funéraires privées

Les résultats sont en hausse dans toutes les entreprises du secteur privé sous la convention collective IDCC 759. Depuis 4 ans, notre représentativité de branche n'a cessé de progresser pour atteindre 21,05 %, dans un contexte de concurrence particulièrement accrue, avec 7 O.S. dont 5 sont représentatives.

L'Union se félicite d'avoir particulièrement bien « performée » notamment en mai 2023 dans le groupe n°1 de la thanatopraxie en France (plus de 200 salariés), avec 45 % de représentativité dont 60 % chez les Cadres et 60 % chez les Agents de Maîtrise.

Cela vient consolider les très bons résultats chez le n°1 des services funéraires obtenus en 2019, avec plus de 20 % de représentativité dans un groupe de 6.000 salariés.

Actualités

L'année 2022 se termine sur une constante de 620.000 décès sur l'hexagone. L'augmentation est dans la norme prévisionnelle de l'INSEE, aucune surmortalité pour 2022.

La répartition sur le secteur funéraire de l'activité est toujours particulièrement déséquilibrée entre 13.000 entreprises,

sous-direction de particuliers ou de groupes financiers régionaux ou nationaux, certains sous système de franchises... et la holding OGF, propriété d'un fond de pension et rachetée en partie par son encadrement PFG pour son enseigne commerciale. La part des services publics semble diminuer d'année en année, privant ainsi nos citoyens à l'accès à un service de qualité pour un prix des plus modestes.

La holding OGF monopolise toujours 22 % du marché national par l'entremise de ses 1000 points de ventes. Elle représente 6400 emplois sur le secteur national, sur 17.000 postes. Le nombre d'agents ne cessant de décroître, sans doute moins de 2000 actuellement.

Les autres 78 % sont repartis sur un tissu de PME et TPE, pour certaines de moins de 10 personnes.

La crémation reste une des tendance haussière actuellement de 27 % avec une augmentation régulière de 1 % par an ; les prévisions envisagent d'ici 10 à 15 ans un point fixe de 50 %.

Secteur privé

Résultats aux élections dans les

TPE : FO 2^{ème} syndicat du secteur avec 22 % des votants exprimés.

OGF/SA : FO 2^{ème} syndicat du groupe (6400 salariés) avec 22 % des votants exprimés dont :

- 1^{er} syndicat des usines devant la CGT (450 personnes) ;

- 1^{er} syndicat au siège social (350 personnes) ;
- 10 % chez les cadres du groupe ;
- 1^{er} syndicat chez les ouvriers (2500 personnes).

L'ensemble de ces résultats reste le fruit d'une collaboration étroite entre l'Union les UD et particulièrement la Fédération. Nous avons su trouver la bonne articulation pour mener à bien des actions de terrain, certes laborieuses et chronophages, mais nécessaires pour relier l'action syndicale de proximité et la traduire par une réussite électorale.

La baisse du nombre d'entreprises depuis 2007 et le résultat d'une meilleure professionnalisation du secteur par l'amélioration de la qualité des formations et des diplômes sanctionnant les formations, la montée vers le haut de la qualification ont créé une épuration technique de l'activité et nettoyer le secteur des dirigeants les plus indécis aux bénéfices des familles en deuil et des salariés.

De plus, la pyramide des âges pousse beaucoup de dirigeants de petites et moyennes entreprises à rechercher des solutions alternatives dans la continuité de leurs entreprises si certaines confient à un membre de leurs familles, la solution de facilité pour d'autres, et de proposer la vente de leur entreprise à des groupes régionaux ou nationaux, créant ainsi, de fait, des micros ou macros monopoles, privant ainsi les familles d'une réelle liberté de choix et privant également les salariés du secteur funéraire d'évolution potentielle de leurs carrières, ne pouvant se valoriser d'une entreprise à l'autre.

La branche professionnelle reste rattachée à deux fédérations : la CPMF (Confédération pro-

fessionnelle du funéraire) - plutôt les grandes structures - et FFPF (Fédération française des pompes funèbres) - les PME et TPE.

Notre organisation a défendu et obtenu la progression de 2 % de la totalité des grilles de salaires.

De plus, à notre initiative, les deux fédérations ont ouvert des négociations pour la protection sociale et la couverture d'une complémentaire d'entreprise.

Satisfaction pour notre organisation sur le niveau de la professionnalisation des diplômes, avec la validation et l'inscription au registre national des certificats professionnels.

Le diplôme de maître de cérémonie

Nous poursuivons la démarche en promouvant le même certificat pour les personnels de convois funéraires.

Au niveau législatif

L'année a vu s'appliquer les lois de modernisation et de simplification du droit funéraire, la réduction du nombre des vacations funéraires et la simplification des démarches administratives.

Les objectifs de l'Union nationale, pour l'année 2024, vont s'axer sur la constitution d'entités syndicales sur les grandes agglomérations - un syndicat des services funéraires de la ville de Paris a déjà vu le jour début 2011, il y a plus de 10 ans - notre but est bien de poursuivre la démarche, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités de listes aux élections.

C.N.O.F : Conseil national des opérations funéraires

Sous l'égide du ministère de l'Intérieur depuis 36 mois, cinq

groupes de travail sur la modernisation de l'activité funéraire en France ont été créés.

Ils ont pour thèmes la thanatopraxie, les nouveaux modes de sépultures, les dimensions des cercueils, les dimensions des monuments, la dématérialisation et l'implantation des crématoriums. Notre organisation est présente dans l'ensemble de ces groupes et a fait diverses propositions sur l'ensemble des thèmes.

Notre camarade **Anne-Marie BAGLIERI, du pôle public funéraire de Marseille**, s'étant retirée, c'est sous la proposition de **Patrick RUE**, que notre camarade Alain VOLLARO, a été nommé suppléant à ce poste. Bruno GRENIER de l'UNSF-FO étant renouvelé comme titulaire pour 4 ans, ainsi la continuité dans les 5 groupes de travail est assurée.

L'ensemble des travaux encore prévus pour une durée de 18 mois doit aboutir à la réalisation par le ministère de guide des bonnes pratiques, à destination des professionnels du métier public et privé, et de l'administration territoriale. Une partie des travaux doit remonter au législateur pour lui donner des éléments concrets pour la rédaction de futurs projets de lois.

Pour faire face à de futurs événements « mortuaires » nationaux, la DGCL, sous la direction de **Mme Taline APRIKIAN**, a souhaité mettre en place une cellule de travail lors de la réunion plénière du 10 juin et la présentation du bilan biannuel du Conseil 2019-2020, sur la gestion des événements de crise.

Notre organisation y sera bien évidemment représentée, la candidature de notre camarade Bruno GRENIER ayant été validée par la DGCL.



Un congrès fédéral de bilan, d'ambition et d'engagement motivant

La Section nationale des Retraités a participé au 29^{ème} congrès de notre Fédération qui s'est tenu au parc des expositions de Dijon du 2 au 6 octobre 2023.

Il a réuni 2000 congressistes enthousiastes qui ont débattu pendant 5 jours en séance plénière et en séances de branches, révélant par-là la même la vitalité de notre fédération et la force des militants qui la compose.

Le congrès s'est ouvert par le très dense rapport d'activité présenté par le Secrétaire général, Didier BIRIG, qui a relaté avec une très grande précision et richesse l'activité fédérale pendant les quatre années du mandat qui ont suivi le congrès fédéral de Rouen.

Il a rappelé, entre autres, la situation exceptionnelle à laquelle a été confronté l'ensemble des agents des fonctions publiques avec l'apparition de la crise sanitaire dûe au virus Covid-19, en plus du combat contre la contre-réforme des retraites. Il a rappelé combien cette crise sanitaire a démontré à nos concitoyens les failles du système de santé notamment par le non-respect des obligations par

les pouvoirs publics et les employeurs la santé et la sécurité des agents au travail.

Il a rappelé l'attachement de la Fédération aux services publics républicains, au service de tous, basés à la fois sur les besoins réels de la population et garantissant leur égal accès sur tout le territoire.

Il a condamné la politique de privatisation et de déréglementation issue de la loi de la transformation du service public qui porte atteinte à la fois au statut du fonctionnaire et aux services publics.

Il a exigé le maintien et la création d'emplois statutaires à temps complet nécessaires pour l'avenir des missions de services publics.

Il a rappelé notre exigence de défense de l'hôpital public et des collectivités territoriales.

À la suite de la présentation du rapport d'activité, les congressistes ont été nombreuses et nombreux à intervenir pour le compléter et conforter la position fédérale. Ils ont par ailleurs souligné la cohérence de l'engagement syndical entre les structures de notre Fédération, qu'elles soient nationales, ré-

gionales, départementales ou locales. De congrès fédéral en congrès fédéral, le nombre et la qualité des interventions sont en progression constante, ce qui démontre la très bonne santé de notre Fédération. Ce que confirme d'ailleurs l'augmentation de la syndicalisation, les résultats électoraux et la qualité des accords signés (tels que le Ségur de la santé).

Parmi ses nombreuses interventions, plusieurs ont évoqué la situation de notre caisse de retraite (la CNRACL) rappelant au passage la qualité de la campagne électorale de notre Fédération et de la Section nationale des Retraités à l'occasion des dernières élections de la caisse laquelle n'a malheureusement pas donné les résultats escomptés. Les camarades rappellent l'importance de l'information et de sa diffusion sur le développement de la politique notamment sociale de notre caisse de retraite pour préparer les prochaines échéances électorales lesquelles doivent permettre à notre organisation de reprendre une place prépondérante dans les instances de la CNRACL.

De nombreux camarades se sont également exprimés pour rappeler l'importance de la création de sections de retraités dans chaque département, permettant ainsi de fidéliser nos adhérents lors du passage entre actifs et retraités. Cela permet de sauvegarder compétence et acquis syndicaux bien utiles pour la mémoire collective et surtout rappeler qu'être retraités n'empêche pas de rester un militant FO attaché à son syndicat en gardant des liens avec les structures d'actifs. Ils participent aussi aux actions syndicales, au rayonnement et au développement de FO.

Le congrès s'est conclu par la discussion et l'adoption des résolutions, celles des services de santé et celle des services publics. Véritables outils pour les combats syndicaux qui nous attendent, elles permettent à nos structures militantes d'avoir les arguments pour aller devant les salariés afin de partager nos ambitions revendicatives et de développement.

La dernière résolution adoptée par le congrès à l'unanimité est celle présentée par la Section nationale des Retraités. Elle est ambitieuse, revendicative et empreinte de la volonté syndi-

cale que les retraités et les actifs marchent d'un même pas pour la défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des salariés relevant de notre Fédération. Le congrès s'est conclu par une intervention de notre Secrétaire général qui au nom du Secrétariat et du Bureau fédéral, s'est félicité de la haute tenue de notre 29^{ème} congrès et réaffirmant la volonté de la Fédération de faire aboutir nos revendications.

Vive FO, vive la Fonction Publique, vive la Fédération et toutes ses branches associées !

police municipale

L'importance du maillage territorial

Lors du 29^{ème} congrès de notre Fédération, nous avons organisé pour la première fois notre assemblée de la Section nationale FO Police Municipale, en présence de 25 camarades policiers municipaux et ASVP.

Laurent MATEU, Secrétaire fédéral responsable de la police municipale, a présidé l'assemblée et a exposé le fonctionnement de la section.

Les Secrétaires généraux de la section, Christophe LEVEILLE et Ludovic DURAND, ont présenté le travail accompli par le Bureau national au cours des dernières années.

Ils ont souligné l'importance du maillage territorial pour le développement de la section, ainsi que l'importance de la communication sur les réseaux sociaux,

dans la presse et à travers des tracts, en complément du travail sur le terrain.

Ils ont également abordé les négociations en cours concernant le volet social de la police municipale, et ont analysé le nouveau décret à venir concernant la fin de l'échelon exceptionnel, qui devient un échelon de droit commun, ainsi que les évolutions des grilles indiciaires des directeurs sur celles des attachés.

Le débat a ensuite porté sur la proposition du gouvernement de mettre en place un RIFSEEP spécial pour la police municipale, proposition unanimement rejetée par l'assemblée.

Daniel NOUAILLAC a ensuite pris la parole pour mettre en évidence l'importance du travail de la cartographie pour le développement de la section.

Christophe CHARRETTE, Secrétaire national adjoint, ayant siégé pendant près de deux ans au CNO, a présenté son bilan.

En conclusion, **Bertrand DEBEAUX, Secrétaire national adjoint**, a présenté l'Association nationale d'action sociale (ANAS) pour les personnels de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur, organisation ayant modifiée ses statuts pour permettre aux policiers municipaux d'en bénéficier.



Une semaine intense pour FO SIS

Durant la semaine du congrès fédéral de Dijon, l'activité de l'Union nationale Force Ouvrière des Services d'Incendie et de Secours (FO SIS) a été intense.

Lundi 2 octobre : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Depuis des années, FO SIS dénonce l'existence de la clause d'achèvement pénalisante pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pour la prise en compte de l'indem-



Composition du bureau national FO SIS :

Secrétaire général : Christophe SANSOU (82)

1^{er} Secrétaire général adjoint : Nicolas CORNELOUP (87)

2^{ème} Secrétaire général adjoint : Bruno GIBERT (77)

3^{ème} Secrétaire général adjoint : Cédric HATZENBERGER (67)

4^{ème} Secrétaire général adjoint : Yvon JAFFRE (56)

Trésorier : Yann-Aël MOYSAN (17)

Trésorier adjoint : Habib HAMIDI (77)

Archiviste : Gwenaël REGARD (11)

Membres de bureau :

BARVAUT Sylvain (971), BEELMEON Manuel (971), BRETON Catherine (06), DELFAU Frédéric (10), FAVOTTO Sébastien (82), FONTANET Jean-Charles (11), GUILLOUX Maxime (22), SCHERER Didier (67) et TAILLADE Cédric (77)

Conseillers techniques : Daniel NOUAILLAC et Pierrick JANVIER

nitité de feu (25 % du salaire de base) dans le calcul à pension de retraite.

En effet, malgré les cotisations versées à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), les SPP qui quittent la profession avant de faire valoir leurs droits à la retraite, perdent tous leurs droits à la majoration de pension au titre de l'indemnité de feu.

Le cabinet du Ministre Guérini nous a donc reçu pour évoquer cette injustice.

Nous avons été entendus et à compter du 1^{er} janvier 2024, les SPP bénéficieront de la portabilité de la prime de feu, dès lors qu'ils auront 17 années de service en qualité de SPP.

Mercredi 4 octobre : assemblée générale de l'Union nationale FO SIS (photo ci-contre)

Présidée par **Bruno GIBERT**, en présence de notre fédéral en charge des services d'incendie et de secours, **Patrice CARRE**, notre assemblée générale s'est tenue à Dijon ; l'occasion de faire le point sur les nombreuses avancées obtenues depuis le congrès de Rouen, établir notre cahier de revendications et évidemment, le renouvellement du bureau pour les quatre prochaines années.

A cette occasion, nous avons salué et remercié pour leur travail au sein de l'Union nationale, nos camarades Emmanuel CAUSSE, François CHAUVET, Stéphane LE MELLAY et Jean-

Charles QUEVILLON, qui, pour diverses raisons, n'ont pas renouvelé leurs mandats, sans oublier Jacques MICHEL à qui nous souhaitons, encore une fois, une bonne retraite !

Du mercredi 4 au samedi 7 octobre : congrès national de la fédération des sapeurs- pompiers de France

FO SIS est exposant à ce congrès national depuis de nombreuses années, pour pouvoir entendre nos collègues, et porter nos revendications auprès des élus, des parlementaires et ministres présents à cette occasion.

Merci à Yann et Jérémy qui ont représenté FO SIS pendant que nous étions au congrès fédéral à Dijon.



*Visite du député, Florian
CHAUCHE, au stand FOSIS
lors du congrès de Toulouse*

FO-HABITAT présent au congrès fédéral des Services Publics et de Santé



Le 29^{ème} congrès de la Fédération des Services Publics et de Santé s'est tenu à Dijon (Côte d'Or) du 2 au 6 Octobre 2023 au Parc des expositions.

Les délégués de l'Habitat ont répondu présent pour participer à ce congrès notamment l'OPAC de l'Oise, Oise Habitat, L'OPAL, Grand Lyon Habitat, Toulouse Métropole Habitat, Habitat Marseille Provence, Immobilière 3F, SEQENS, OPH Saône et Loire, Chartres Métropole Habitat et VALLIS Habitat.

Jean-Jacques BAGHDIKIAN, Secrétaire Général, de l'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT a présenté le rapport sur le logement social.

Les thèmes portant sur la restructuration du tissu HLM notamment les fusions et regroupements d'organismes, la représentativité et la formation syndicales, la convergence des deux conventions collectives nationales des OPH et COOP

HLM, les élections professionnelles de décembre 2022, l'actualité des ESH, ont été abordés.

L'Union a la particularité de regrouper deux secteurs : public (OPH) et privé (OPH et ESH). Après la présentation du rapport, plusieurs camarades sont intervenus à la tribune. Un des sujets majeurs a été la fusion d'organismes.

Je tiens à remercier notre camarade **Laurence FALICONGENDREAU** qui, lors de ce congrès, est intervenue pour la dernière fois au titre de l'OPH VALLIS Habitat. OPH qui a été absorbé depuis le 1^{er} janvier 2023. Laurence a expliqué aux délégués comment le logement public a disparu de son département, le Vaucluse, au profit d'un opérateur privé.

Les camarades de l'Union saluent son engagement, son travail tout au long de ces années pour défendre le logement social et lui souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions au sein du département.

D'autres camarades se sont exprimés avec des interventions de qualité sur la problématique des salaires, les conditions de travail des salariés notamment les agressions dont sont victimes les personnels de terrain, et sur les dernières élections professionnelles.

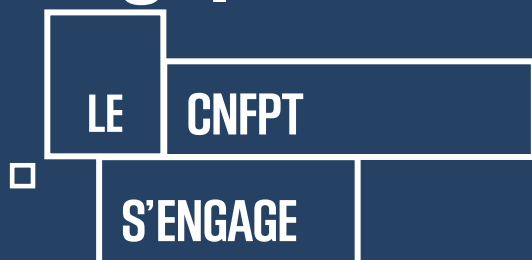
Le congrès a permis de constater l'unité de notre Union et cela quelles que soient les branches « HLM ». Les interventions ont mis en évidence les mêmes difficultés liées aux politiques d'austérité, la dégradation des conditions de travail, la remise en question des conventions collectives ou du décret relatif aux OPH, et notre refus de voir tous nos acquis anéantis.

Autre temps fort de ce rapport, la fusion des deux branches professionnelles, OPH et COOP HLM, avec la convergence des deux conventions collectives nationales qui est actuellement dans sa phase finale et devrait être ouvert à la signature des partenaires sociaux fin novembre 2023, et la nouvelle classification des emplois et barème de rémunérations. Les deux collèges employeurs et salariés se sont mis d'accord sur le nombre de niveaux, soit 13, mais tout reste à faire quant aux minimas de ceux-ci où, à l'heure actuelle, un désaccord persiste.

Les camarades présents au congrès fédéral sont conscients qu'il reste beaucoup à faire dans le cadre de l'action syndicale pour la défense des intérêts matériels et moraux des agents de droits public et privé, salariés des organismes HLM. Tel est l'objectif pris par l'Union Nationale des Personnels FO-HABITAT.

Jean-Jacques BAGHDIKIAN

Agir pour la transition écologique



Le CNFPT amplifie sa mobilisation pour accompagner les collectivités et développer les compétences indispensables à la transition écologique.

À travers différentes modalités de formation, l'ensemble des agents se forment : formations « métiers », formations d'intégration, MOOC, évènementiels...



Découvrez nos **10 engagements**

→ [Cnfpt.fr](https://cnfpt.fr) / Se former / Les enjeux de l'offre / Accélérer la transition écologique



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

“Mieux accompagnée, je réponds mieux à mes obligations d'employeur.”

Marielle, maire de la ville
de Vendevre-sur-Barse
et ses agents.

LA MNT EST À VOS CÔTÉS POUR METTRE EN PLACE LA RÉFORME DE LA PSC

L'accord national du 11 juillet 2023 fixe la participation des employeurs publics à la prévoyance de leurs agents. Cette prise en charge devra s'élever à 50% de la cotisation dans le cadre d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Anticiper ces impacts financiers et organisationnels, pour votre collectivité, c'est essentiel.

Grâce à son expertise, la MNT vous accompagne dans la mise en place de cette réforme.

**PRÉPAREZ DÈS À PRÉSENT LA RÉFORME SUR :
REFORMEPSC.MNT.FR**



**CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER MNT
AU 0 980 980 210**

1^{re} mutuelle des agents
des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER


MNT

GRUPE **vyv**